

↳ LANCEMENT DES TRAVAUX

À l'unanimité, *le conseil municipal DECIDE* d'entamer, sur ces bases, les Travaux d'Assainissement de la Phase I de la Tranche Ferme.

↳ FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DU THELLE

Il est fixé à 12.5 % du montant des Travaux HT, exclusion faite des honoraires, et des travaux sur la partie Intercommunale. Le règlement en avait été accepté par une délibération du Conseil Municipal du 6 février 2014.

A l'unanimité, *le conseil municipal DECIDE* :

- De demander la réalisation du Fonds de Concours, au bénéfice de la Commune,
- D'autoriser le Maire à signer la convention y afférant.

↳ DEBUT DES TRAVAUX

D'une réunion tenue le 3 septembre 2014 avec les entreprises, il résulte ce qui suit :

- Début des travaux : novembre 2014.
- Durée des travaux, pour la phase I de la Tranche Ferme : (PONCHON, LE LARRIS) 10 mois : de novembre 2014 à août 2015
- Début des travaux, en novembre 2014, pour le point bas, c'est-à-dire la Rue du Pont Courtin, et la canalisation de refoulement sur Berthecourt, et la station de Hermes
- Fin des travaux, en juillet et en août 2015, dans la rue de la Mairie, pendant la période des vacances.

↳ POSTE DE REFOULEMENT N°6 RUE DU PONT-COURTIN RENFORCEMENT ELECTRIQUE

Travaux à la charge de la commune.

↳ POSE DES CANALISATIONS

B .LECOQC fait observer qu'il sera important, autant que faire se peut, que les canalisations soient posées en bord de chaussée, et non au milieu. Observation à transmettre au Maître d'œuvre et aux entreprises.

3/ RENFORCEMENT ELECTRIQUE POUR 2 TERRAINS A BATIR DANS LA RUE DES FAIENCIERS

Par 9 voix contre 4, et 2 abstentions, *le Conseil Municipal REFUSE* de le prendre à sa charge.

4/ VIABILISATION DE DEUX TERRAINS A BATIR DANS LA RUE DES BEURRONS A ROYE

Par 14 voix contre 1, celle de Robert JOYOT, *le Conseil Municipal REFUSE* de la prendre à sa charge.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Bernard LECOCQ regrette la vente de la remorque.
- ✓ Radars fixes à ROYE : la Préfecture nous a écrit qu'il n'y en aura pas.
Demande de Subvention en cours pour la pose de radars pédagogiques.
- ✓ C.JOLLIVET soulève la question de l'emplacement des « STOPS », au croisement de la rue des Tennis, et de la côte du Larris.
- ✓ O.WAUTERS renouvelle sa demande de voir le Larris desservi par le service des cars du collège.
- ✓ Parc LACOURT : les acquéreurs potentiels qui avaient signé un compromis pour l'acquisition de la maison, ont exercé leur droit de rétractation. La maison est à nouveau en vente.
- ✓ G.DELABY fait un court exposé sur la rentrée scolaire, marquée par les nouveaux rythmes scolaires. Pas de difficulté à noter.
- ✓ G.SOUFFLET suggère des mesures pour interdire l'accès des gens du voyage au Larris. On ne voit pas comment interdire l'accès au Larris aux gens du voyage et ■ le permettre aux habitants, aux agriculteurs, aux promeneurs, à l'école, et aux sportifs qui utilisent le terrain de football.
- ✓ G. SOUFFLET déplore le fait que les comptes-rendus soient incomplets :
 - ✓ Les comptes-rendus sont établis par le Maire,
 - ✓ Les procès-verbaux sont établis par le secrétaire de séance,
 - ✓ Par mesure simplificatrice, on établit un seul document, qui tient lieu de compte-rendu et de procès-verbal, un peu plus étoffé, qu'un compte-rendu, nettement plus sobre qu'un procès-verbal.
- ✓ G.SOUFFLET suggère que Robert JOYOT, à l'exemple d'un autre maire, réduise son indemnité de 40 %.
Réponse de Robert JOYOT : « il n'en est pas question ».
G.SOUFFLET argue du bénévolat.
Réponse de G.DELABY : le bénévolat, de la part du Maire, et des Adjoints, s'exerce au sein des Associations de PONCHON, de la façon la plus large.

Date présumée du prochain conseil municipal :

Vendredi 17 octobre 2014 à 20 heures 30 minutes.